

mis en ligne le 27 avril 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12897 DU 14 MARS 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

DEMENAGEMENT

17 rue des Roseaux

A partir du 05 mai 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par ABER ROUSSEL, 132 Rue du Clos de Breil, PA du Val Coric Est, 56380 GUER,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, il importe d'interdire le stationnement au niveau du 17 rue des Roseaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du jeudi 04 Mai 08h et jusqu'au vendredi 05 Mai 19h le stationnement sera interdit au niveau du 17 rue des Roseaux pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement.

Seul le demandeur sera autorisé à stationner.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Police Municipale. Le demandeur veillera à la bonne disposition du périmètre de sécurité ainsi qu'à la signalisation et visibilité du chantier de jour comme de nuit

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

